



CENTRE-VAL DE LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

24 JUILLET 2020
A CHATEAUDUN
CASERNE KELLERMAN
LA HALLE



CHATEAUDUN

© Thomas Baltzer, d'après une perspective de l'agence Créa'ture, Orléans

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

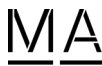
SOMMAIRE



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Partie I – Rapport d'activité 2019	06
I. Mot du Président	
II. Le Conseil	
III. Le Tableau	
IV. CSE	
V. Procédures collectives	
VI. Litiges	
VII. Déontologie	
VIII. Chambre de discipline	
IX. Marchés privés et publics	
X. Contrôle de la formation continue	
XI. Bilan financier	
XII. Actions et relations extérieures	

Partie II – Les élections ordinales	24
--	----



Maison de l'Architecture
Centre – Val de Loire
www.ma-cvfl.org

MAISON DE L'ARCHITECTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE
Direction régionale
des Métiers d'Artisans

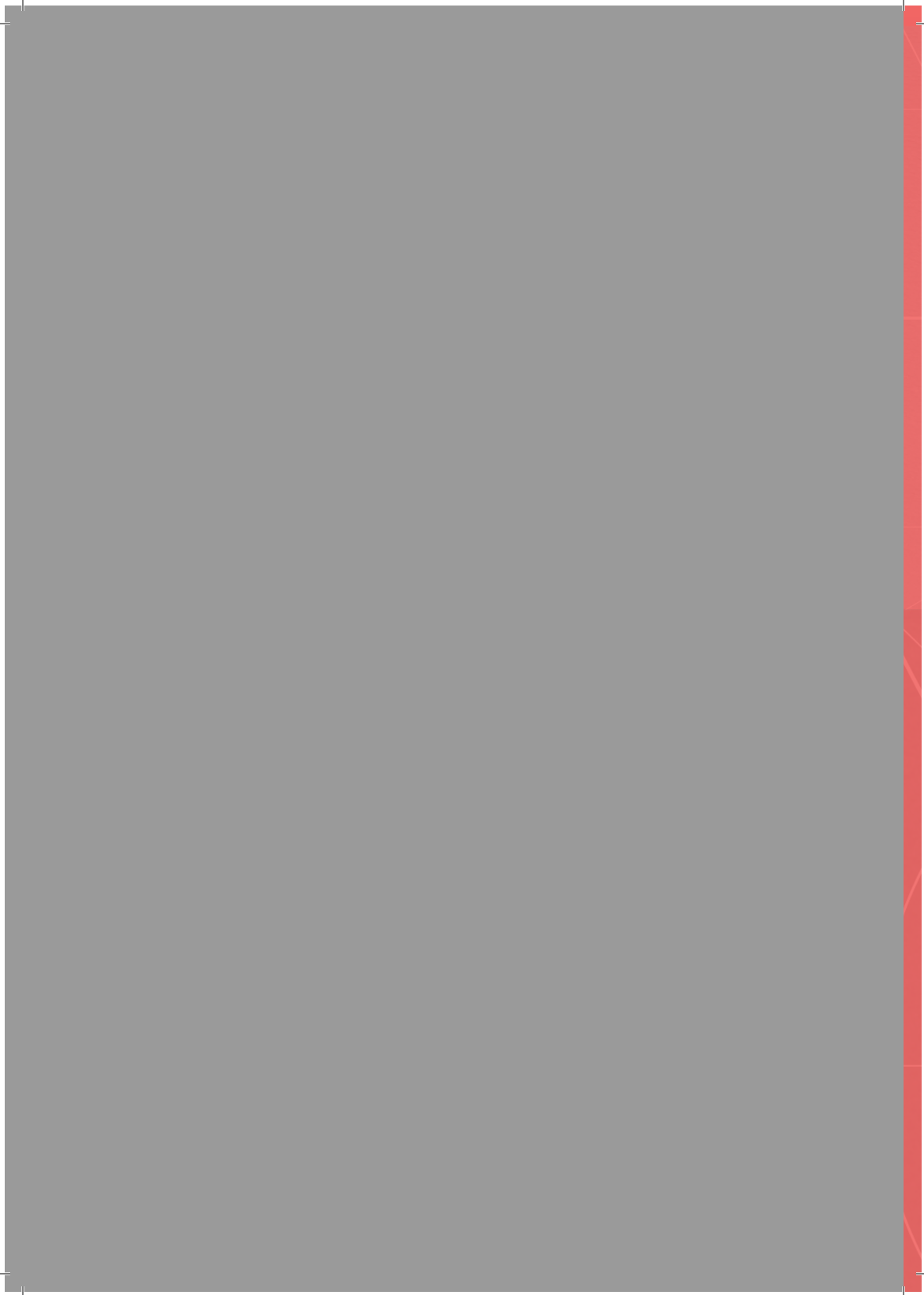
MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

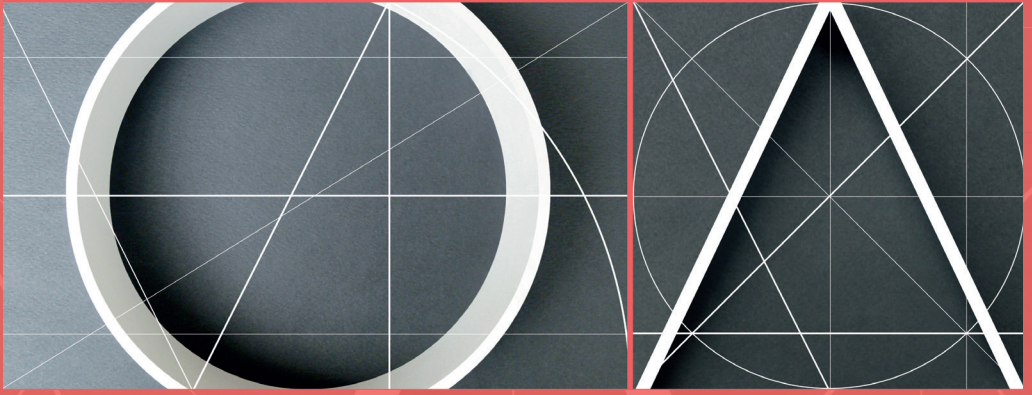
Partie I – Présentation	28
Partie II – L'architecture et la ville	32
Partie III – Formations	34



LA FAC – FORMATION DES ARCHITECTES DU CENTRE

Partie I – Présentation	38
Partie II – Calendrier	40







CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

PARTIE I – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

I. MOT DU PRÉSIDENT

C'est la dernière réunion annuelle que le conseil organise dans sa configuration actuelle en raison des élections ordinaires qui suivront dans les mois à venir.

Cette année, nous avons décidé de partager le livret qui retrace le rapport d'activité 2019 de l'Ordre des Architectes avec la FAC (Formation des Architectes du Centre) et la

MA (Maison de l'Architecture) afin de donner à chacun l'opportunité de présenter le calendrier de ses actions à venir.

Durant cette période, l'Ordre régional a été sur tous les fronts et a assuré une présence continue tant auprès des instances régionales et préfectorales qu'auprès des confrères et consœurs.

À cette occasion, je remercie les élus et les salariées qui m'ont accompagné et soutenu pour assurer la bonne gestion de l'institution lors de ces derniers mois.

C'est aussi avec un grand plaisir que nous vous accueillons pour partager cette journée qui est la première réunion depuis le déconfinement.

Depuis de nombreuses années, avec plus ou moins de succès, l'Ordre plaide en faveur d'un urbanisme responsable et respectueux de son environnement. Et les événements récents semblent nous donner raison.

Depuis deux ans maintenant, l'Ordre régional a fait de la transition énergétique l'axe principal de ses actions. Il s'agit pour les architectes d'un enjeu considérable pour réparer la ville, la rendre plus sobre, plus résiliente, plus douce.

Cette action n'est pourtant pas terminée. Nous avons programmé l'organisation de trois réunions départementales

regroupant les nouveaux élus et la profession en 2020. Mais le coronavirus et le report du deuxième tour des élections municipales ont eu raison de nos projets. C'est pourquoi, il est indispensable que la prochaine équipe reconduise ce type de communication qui est évidemment pédagogique et au plus près du territoire.

En cette période difficile de covid-19 qui a de fortes chances de se poursuivre, sachez que l'institution est à vos côtés pour vous aider si vous rencontrez des difficultés de trésorerie majeures par l'intermédiaire de la commission solidarité entraide.

Le conseil régional est là pour accompagner les architectes dans leur exercice professionnel, mais aussi être à votre écoute en cas de difficulté.

*Frédéric SKARBK
Président du CROA
Centre-Val de Loire*

II. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes est constitué des 29 900 architectes, agréés en architecture et détenteurs de récépissés. Il est doté de

la personnalité morale et de l'autonomie financière et est placé sous la tutelle du ministère de la Culture. C'est un organisme de droit privé chargé de missions de service public.



© Thomas Baltzer, d'après une perspective de l'agence Créature, Orléans

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL DEPUIS LES ÉLECTIONS DU 12 SEPTEMBRE 2017

Membre	Fonction
Frédéric SKARBEK	Président, conseiller à la Maison de l'Architecture
Éric LECONTE	1 ^{er} Vice-Président, délégué départemental de l'Indre-et-Loire
Sylvie PIRES	2 ^e Vice-Président, suppléante CRDA, commission contrôle de la formation
Sylvain GAUCHERY	Secrétaire, commission litiges, commission déontologie, commission contrôle de la formation, conseiller à la Maison de l'Architecture
Sandrine TRESBAILES	Trésorière, CSE, commission communication, conseillère à la Maison de l'Architecture
Julie POUZAIN	Déléguée départementale du Cher, commission environnement et transition écologique
Claire ANTOINE	Déléguée départementale d'Eure-et-Loir, titulaire CRDA, commission litiges
Catherine AUTISSIER	Déléguée départementale de l'Indre, commission déontologie, commission juridique
François FOUSSARD	Délégué départemental du Loir-et-Cher, commission environnement et transition écologique, conseiller à la Maison de l'Architecture
Antoine VACONSIN	Délégué départemental du Loiret, titulaire CRDA, trésorier de la Maison de l'Architecture
Ghina HACHEM EL RAWAS	Suppléante CRDA, commission environnement et transition écologique
Yves-Marie BOHEC	Commission communication, Président de la Maison de l'Architecture



Réunion de bureau élargi du 30 avril 2020 en visioconférence pendant la pandémie de Covid-19.

En 2019, le CROA s’est réuni de contrôle des finances, 6 fois en Conseil, 7 fois en 3 Conférences des régions et Bureau, a participé à 19 groupes 30 réunions diverses au niveau de travail, 3 Commissions national et régional.

MISSIONS DES PERMANENTES

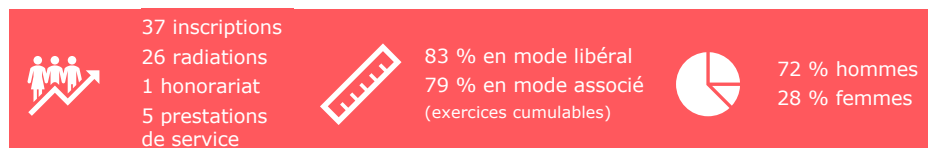
Secrétaire	Libellés
Ludivine DARDONVILLE	Secrétariat (agenda, gestion structure, gestion personnel, missions statutaires, etc.) Comptabilité Assistance juridique (marchés publics, privés, exercice de la profession, déontologie) Secrétariat de la chambre de discipline Communication (newsletter, réseaux sociaux)
MAGGY DOS SANTOS	Secrétariat (accueil physique, téléphonique, email) Gestion du tableau Contrôle de l’obligation d’assurance Contrôle de l’obligation de formation Gestion des litiges Jurys de concours Actions / communication

III. TABLEAU DE L'ORDRE

Sylvain Gauchery, Secrétaire général

La principale mission régalienne du Conseil régional est d'assurer la tenue du tableau régional. Elle concerne toutes les opérations liées à la « vie » professionnelle : inscription, changement d'adresse, contrôle des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démission, radiation, contrôle de la formation, contrôle des déclarations et des permis d'aménager, etc.

2019 EN CHIFFRES



Nombre d'inscrits	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Architectes et détenteurs de récépissé	530	515	494	489	487	489
Sociétés	198	202	202	207	212	210

* Au 10 avril 2020

LE CONTRÔLE DES ASSURANCES

Tout architecte, société régionale une attestation d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Il doit adresser au Conseil régional une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Passé le 31 mars, après mise en demeure restée sans effet, le Conseil régional ou le président sur délégation doit suspendre l'architecte du tableau.

RELANCES RAR 1	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'architectes suspendus	72	56	21	10	0
Nombre de sociétés suspendues	21	18	12	3	5

RELANCES RAR 2	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'architectes radiés	18	29	19	2	0
Nombre de sociétés radiées	9	6	4	0	2

IV. COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE

Sandrine TRESBAILES, Trésorière et déléguée régionale CSE

En cas de baisse des revenus ou de difficultés financières, la cotisation ordinale peut faire l'objet d'une exonération, partielle ou totale. La Commission nationale « Solidarité Entraide » (CSE) peut ainsi accorder aux architectes qui en font la demande par écrit et sur justificatifs, des échelonnements de règlement sans pénalité ou des exonérations de cotisation. Les modalités sont précisées ci-dessous :

Pour la cotisation individuelle

- dernier avis d'imposition (obligatoire),
- 3 derniers avis de paiement pour ceux inscrits à Pôle emploi,
- certificats médicaux et / ou bulletins d'hospitalisation pour ceux qui sont en maladie prolongée,
- dernier avis RSA pour ceux qui en bénéficient.

Pour la cotisation société

- dernier compte de résultat certifié (obligatoire),
- déclaration de cessation d'activité le cas échéant.

Si vous rencontrez des difficultés de trésorerie majeures liées aux conséquences de la crise sanitaire sur votre activité, nous vous invitons à solliciter la Commission Solidarité Entraide de l'Ordre qui examinera votre demande dans un délai maximum de 6 semaines.

Contact : cse@cnoa.com

V. PROCÉDURES COLLECTIVES

L'Ordre a un rôle dans le cadre des procédures collectives concernant les architectes exerçant à titre libéral ou sous forme de sociétés d'architecture dans chacune des 4 procédures suivantes :

1 – Procédure de conciliation :

L'Ordre est destinataire de la décision d'ouverture de la procédure et peut prendre connaissance de l'accord amiable avec les principaux créanciers au Greffe du Tribunal.

2 – Procédure de sauvegarde :

L'Ordre est convoqué à l'audience et est d'office désigné contrôleur pour assister le mandataire judiciaire dans ses fonctions.

3 – Procédure de redressement judiciaire :

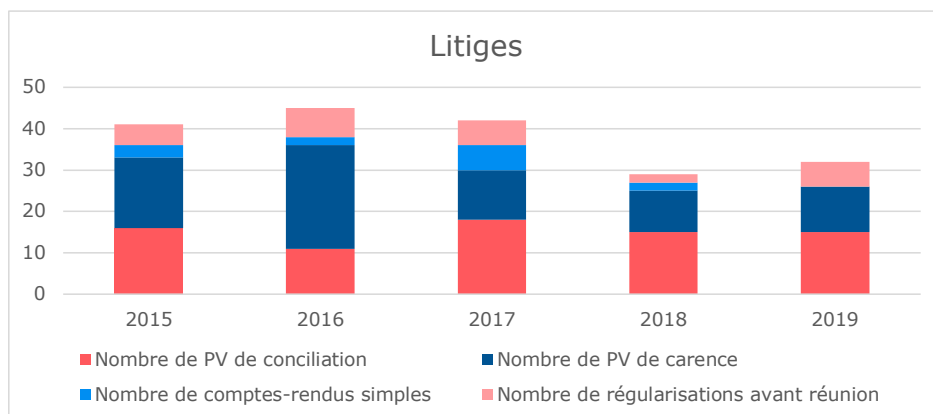
L'Ordre est convoqué à l'audience et est d'office désigné contrôleur.

4 – Procédure de liquidation judiciaire :

L'Ordre est convoqué à l'audience d'ouverture. Le tribunal désigne un représentant de l'ordre qui a pour mission d'exercer les actes de la profession.

L'architecte libéral ne peut plus exercer sous ce mode mais exclusivement en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture, en tant que fonctionnaire ou agent publique, ou « sans activité momentanée ». La société d'architecture en liquidation judiciaire est radiée.

2014	2015	2016	2017	2018	2019
7 dossiers	4 dossiers	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	6 dossiers

2019 EN CHIFFRES

66 % demandes de maîtres d'ouvrages
34 % demandes d'architectes

32 dossiers
15 PV de conciliation
11 PV de carence
6 régularisations avant réunion

VII. COMMISSION DÉONTOLOGIE

Sylvain GAUCHERY et Catherine AUTISSIER

La Commission Déontologie agit dans le cadre des missions légales de l'Ordre des Architectes et veille au respect du Code de déontologie par toute personne inscrite à un tableau régional ou à son annexe et à la protection du titre d'architecte. Le non-respect de ces dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Le CROA intervient principalement sur le fondement de l'article 5 du Code de déontologie (signature de complaisance), et auprès des personnes ayant sollicité des architectes pour la validation de projets relevant du recours obligatoire à l'architecte.

En 2019, la commission déontologie a étudié 3 dossiers de soupçon de signature de complaisance.

VIII. CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Titulaires : Antoine VACONSIN, Claire ANTOINE, Patrice ROBERT

Suppléants : Ghina HACHEM EL RAWAS, Sylvie PIRES, Frédéric TCHEPELEV

La Chambre régionale de discipline des architectes exerce en première instance le pouvoir disciplinaire. Elle peut prononcer les sanctions suivantes : l'avertissement, le blâme, la suspension avec ou sans sursis pour une période de 3 mois à 3 ans et la radiation du tableau. Les décisions prises par la Chambre Régionale de Discipline peuvent être déférées en appel auprès de la Chambre Nationale de Discipline des Architectes.

2015	2016	2017	2018	2019
2 plaintes : - discrédit et concurrence déloyale - propos anti confraternels	0 plainte	4 plaintes : - plagiat - 3 signatures de complaisance - dénigrement envers un confrère	2 plaintes : - 2 signatures de complaisance	0 plainte
2 décisions : - suspension avec sursis - blâme	1 décision : - blâme	1 désistement 1 décision : - blâme	1 désistement 3 décisions : - blâme - suspension avec sursis - avertissement	0 décision
1 appel CNDA : - durée suspension avec sursis réduite	1 appel CNDA : - confirmation sanction			1 appel en CNDA : - confirmation sanction

IX. MARCHÉS PRIVÉS ET PUBLICS

Le CROA Centre-Val de Loire assure les services suivants :

- réponse aux questions des architectes relevant du cadre strict de l'exercice de la profession (droit des contrats, assurances, droit de la construction, droit de l'urbanisme, passation et exécution des marchés publics, déontologie et discipline),
- réponse aux interrogations des maîtres d'ouvrage,
- analyse des projets de statuts de sociétés d'architecture,
- interventions dans le cadre des procédures irrégulières en marchés publics.

2019 EN CHIFFRES



62 questions écrites
17 études de statuts
6 interventions auprès de
MOA publics



Questions écrites :
37 % exercice de la profession
34% marchés privés
29 % marchés publics

Afin de traiter vos questions juridiques et d'examiner vos signalements de manière efficace, nous vous remercions de nous transmettre, par écrit, l'objet, le contexte, les motifs de votre demande ainsi que tout document permettant une meilleure compréhension de la situation.



JURYS DE CONCOURS

Le CROA Centre-Val de Loire peut être sollicité par les maîtres d'ouvrage publics souhaitant la participation d'architectes expérimentés et référencés dans les jurys d'attribution de marchés.

C'est au juré que revient la tâche de conseiller le maître d'ouvrage pour que le meilleur projet soit choisi. Il lui appartient également de démontrer que les architectes sont des conseillers utiles et même indispensables au sein des jurys.

Les personnes désignées par l'acheteur le sont en leur nom personnel et non en tant que représentants d'une institution. Il est recommandé qu'elles soient indépendantes de la maîtrise d'ouvrage et qu'elles n'aient pas de lien de subordination.

En 2019, le CROA a reçu 12 demandes de proposition d'architectes jurés (6 pour le Loiret, 4 pour l'Indre-et-Loire, 2 pour le Cher).

X. FORMATION CONTINUE

Sylvain GAUCHERY Sylvie PIRES

Comme toute profession libérale réglementée, les architectes doivent entretenir leurs compétences tout au long de leur carrière professionnelle. Cette obligation figure dans leur code de déontologie.

L'actualisation de ses connaissances par l'architecte est satisfaite par les formations dites structurées (14h /an) et les formations dites complémentaires (6h/an).

Les modalités de mise en œuvre de la formation continue et de son contrôle sont définies aux articles 83 et suivants du Règlement intérieur de la profession.

Cette obligation de formation se traduit également par l'obligation de déclarer ses heures effectuées annuellement, au plus tard le 31 mars de l'année suivante (exceptionnellement jusqu'au 24 juin 2020 pour les formations 2019 et antérieures).

En réponse au contexte sanitaire, l'Ordre met en place, pour l'année 2020, une dispense exceptionnelle qui réduira de 20 heures l'obligation de formation sur la période triennale de chaque architecte.

Au 24 juin 2020, 58% des architectes de la région n'étaient pas conformes à leur obligation de formation. Ces architectes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour rattraper les heures manquantes de la période triennale 2017-2019.

XI. BILAN FINANCIER

Sandrine TRESBAILES, Trésorière et déléguée régionale CSE

BUDGET DE TRESORERIE 2019				
Arrêté des comptes au 31/12/19				
	Voté le 07/12/2018	Modifié	Exécuté le 31/12/2019	%
RECETTES				
Fonctionnement/Investissement				
Dotations CNOA	248 784		248 784	100%
Subvention DRAC	6 000		11 000	183%
Subvention Partenaires	1 500		1 500	100%
Inscriptions	6 000		8 700	145%
Ventes	1 000		510	51%
Remboursement CNOA (frais financiers prêts)	8 461		7 984	94%
Formation	800		0	0%
Produits exceptionnels (remboursements divers)	200		14 436	7218%
Loyer MA	7 560		7 560	100%
Remboursement frais de gestion MA	1 500		1 373	92%
Indemnité mise à disposition pépinière	3 000		3 068	102%
Loyer FAC	4 800		3 950	82%
Remboursement frais de gestion FAC	4 500		5 549	123%
Fonds propres	0		0	
Provision Autorité de la concurrence	20 000		20 000	100%
TOTAL RECETTES	314 105		334 414	95%

BUDGET DE TRESORERIE 2019				
Arrêté des comptes au 31/12/19				
	Voté le 07/12/2018	Modifié	Exécuté le 31/12/2019	%
DEPENSES				
Section de fonctionnement				
Frais de locaux	21 905		22 365	102%
Honoraires	7 000		6 075	87%
Indemnités et déplacements conseillers	60 549		48 720	80%
Actions Manifestations Formations	15 000		15 523	103%
Frais de gestion	21 920		23 236	106%
Subventions	7 930		8 430	106%
Frais de personnel	92 000		88 274	96%
Équipement matériel	2 500		1 669	67%
Actions exceptionnelles	0		0	
Dépenses exceptionnelles	53 000		0	0%
Total fonctionnement	281 804		214 292	76%
Section d'investissement				
Remboursement emprunt locaux	55 568		55 568	100%
Investissement immobilier	0		0	
Investissement mobilier	0		0	
Constitution de réserves	9 733		0	0%
Total investissement	65 301		55 568	85%
TOTAL DEPENSES	347 105		269 860	78%
Différence	Recettes - dépenses = 64 554			

XII. ACTIONS ET RELATIONS EXTÉRIEURES

*Journée
d'information
des élus sur
la commande
publique à
Bourges le
12 décembre
2019.*



JOURNÉES D'INFORMATION DES ÉLUS

Chaque année, depuis 2017 le CROA organise, avec le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire, une journée d'information sur la commande publique.

Les collectivités locales, à travers les élus et l'ensemble des donneurs d'ordre publics, ont un rôle déterminant à jouer en faveur de la promotion de la qualité architecturale. Ces journées ont pour objectif d'aborder les actualités liées à la commande publique et de réfléchir aux clés, réglementaires

ou culturelles, pouvant mener à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au développement économique des territoires grâce à l'architecture.

En 2019, ces journées ont rassemblé 50 personnes à Bourges (18) et 40 personnes à Mignéres (28) sur les thèmes « la réforme des marchés publics : définir et maîtriser sa commande » et « les marchés publics : mettre en place et suivre une consultation ».



LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

En 2019, le Ministère de la Culture a décidé de rassembler en un évènement unique les Journées Portes ouvertes et les Journées nationales de l'architecture. Les JNArchi ont pour objectif de fournir au grand public des clés de compréhension de l'architecture qui façonne nos villes et nos territoires, et de

mieux faire connaître le métier d'architecte.

La Maison de l'Architecture étant le relais pour l'ensemble des activités des JNA en région Centre-Val de Loire, le CROA a contribué à la communication autour de cet évènement, notamment par l'intermédiaire d'annonces diffusées à la radio.



© Maison de l'architecture Centre-Val de Loire

*Vue de l'exposition itinérante
« L'architecture du quotidien, 10 ans
de création architecturale en région
Centre-Val de Loire 2006-2016 »
au Grand Manège, Vendôme*

*Vue de l'exposition itinérante
« Archimobile # 1, l'architecture ravive
les cœurs de ville ! »
Jardin de l'archevêché, Bourges*



© Maison de l'architecture Centre-Val de Loire

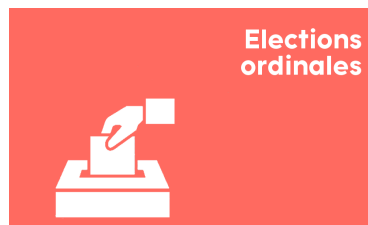
PARTIE II – LES ÉLECTIONS ORDINALES RÉGIONALES

Les Conseillers ordinaires sont élus pour un mandat de six ans par tous les architectes inscrits au Tableau de l'Ordre régional. Le Conseil est renouvelable par moitié tous les trois ans. Le Conseil national obéit à la même règle, à la différence qu'il est élu par les Conseillers régionaux, au suffrage indirect. C'est le règlement intérieur de la profession qui définit les modalités électorales.

Calendrier

Les dernières élections ordinaires se sont déroulées en septembre 2017 pour le premier tour et octobre 2017 pour le second tour. Les prochaines élections en vue du renouvellement des conseils régionaux de l'ordre des architectes étaient initialement prévues en septembre et octobre 2020.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19 et à la reprise de l'activité qui mobilise les confrères et consœurs, les élections ne peuvent se tenir dans les délais prévus. Un article de loi va repousser la durée des mandats, afin d'organiser les



élections ordinaires courant 2021. Les conseils et les architectes seront informés dès que le Ministère de la Culture aura fixé les dates par arrêté, après publication de la loi. Par ailleurs, cet arrêté fixe également la date et l'heure limite du dépôt des candidatures.

Éligibilité

Sont éligibles les électeurs inscrits au tableau ou à son annexe de la région :

- n'ayant pas exercé plus de deux mandats (sauf cas particulier des candidats, membres d'un conseil régional ou du conseil national au 8 juillet 2016, date de publication au JO de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 (LCAP)),
- à jour de leurs cotisations pour les cinq dernières années,
- n'étant pas frappés d'une sanction disciplinaire,

- n'étant pas suspendus provisoirement du Tableau ou de son annexe pour défaut de production d'attestation d'assurance,
- ayant fait acte de candidature.

Candidatures

L'élection des membres du conseil régional a lieu au scrutin secret de liste à deux tours avec possibilité de panachage. Les candidatures individuelles ne sont pas acceptées. Les candidatures respectent les principes de parité et de représentativité territoriale. Actuellement, chaque département de la région est ainsi représenté par deux conseillers ordinaires dont un délégué départemental.

Il n'est pas accepté de nouvelles candidatures entre le premier et le second tour.

Vote

Le vote a lieu par voie électronique. Au minimum quinze jours calendaires avant la date du scrutin, chaque électeur est destinataire des instructions et d'un code d'identification personnel et un mot de passe unique lui permettant d'accéder au système.

L'électeur respecte, sous peine de nullité de son vote, les règles

cumulatives relatives à la parité et à la représentativité des territoires. Les listes peuvent être panachées.

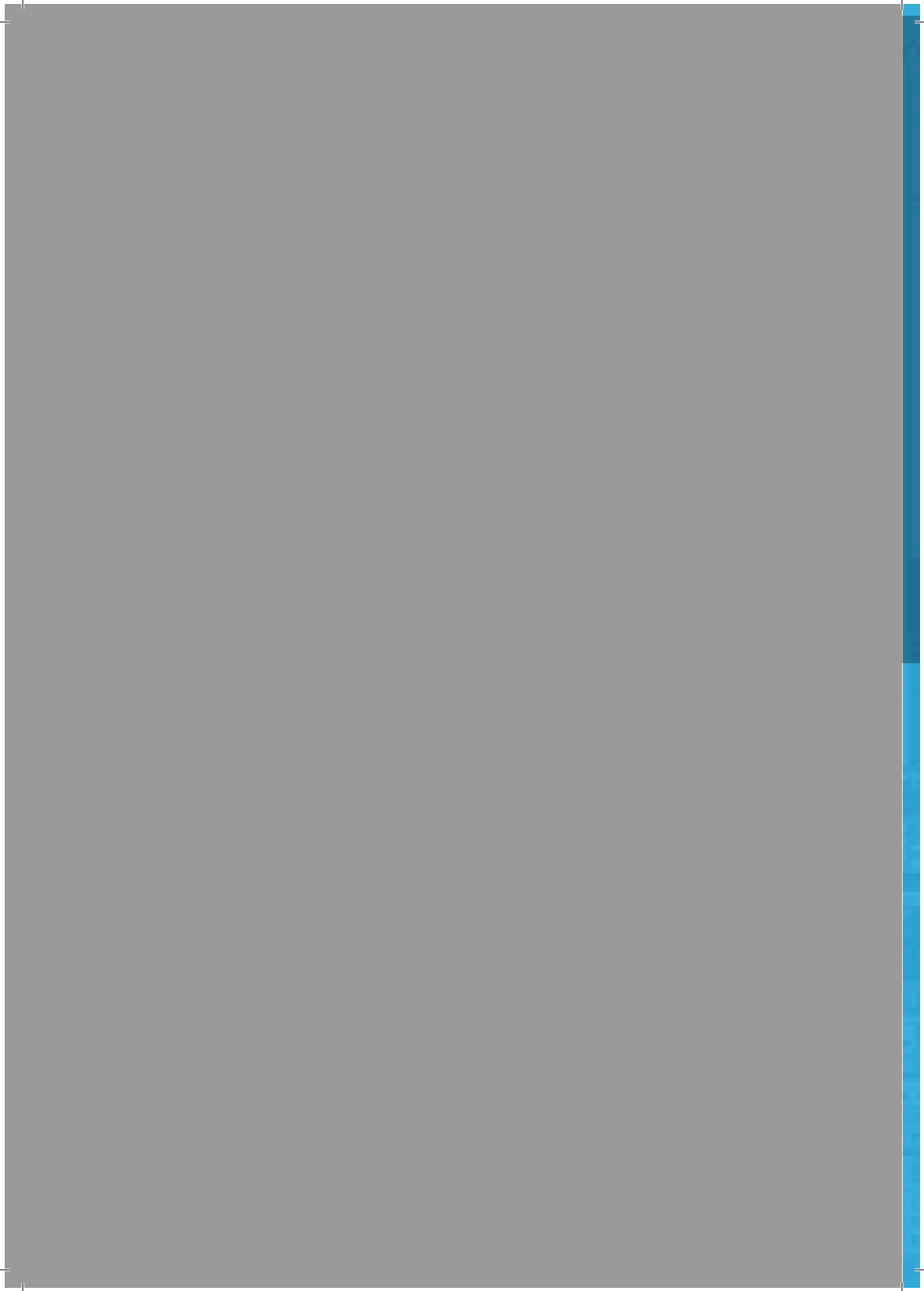
Conseil

Le CROA Centre-Val de Loire est composé de douze membres. Lors de sa première réunion après l'élection, le Conseil élit son Bureau et le Président du Conseil régional de l'Ordre.

En Centre-Val de Loire, le Conseil régional se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre en présence du commissaire du gouvernement ou de son représentant.

Le Bureau du Conseil régional est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier et tient séance au moins une fois par mois.

En plus des réunions de Conseil ou de Bureau, les conseillers animent une dizaine de commissions (litige, formation, environnement, etc.), participent à certains groupes de travail du CNOA (GT transition écologique notamment), siègent auprès de commissions régionales et départementales, et représentent la profession auprès de divers acteurs : pouvoirs publics, élus locaux, organismes professionnels, partenaires de l'acte de bâtir, etc.





MA

Maison de l'Architecture
Centre — Val de Loire
www.ma-cvl.org

MAISON DE L'ARCHITECTURE

PARTIE I – PRÉSENTATION

Missions

La Maison de l'Architecture, association de loi 1901, est le lieu-ressource de la région Centre-Val de Loire pour aborder sous toutes ses facettes la création architecturale sur l'ensemble du territoire régional. La Maison de l'architecture est ainsi le lieu naturel vers lequel chacun se tourne pour interroger, découvrir, partager

et comprendre l'architecture du XX^e et du XXI^e siècle, et tous les enjeux de la construction et de l'aménagement des territoires propres à notre région.

Elle est avant tout préoccupée par la sensibilisation à la culture architecturale sur le territoire régional. Elle se définit comme une interface entre les différents

types de compétences de ses « partenaires complémentaires ». Elle génère des interactions avec ces différentes institutions et elle a vocation à mutualiser certaines de ses activités dans le domaine de la recherche, des expositions et de la formation.

Elle travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'architecture et de la construction, tels que le C.A.U.E, les agences d'urbanisme, les écoles d'architecture ainsi que toute autre institution travaillant dans la sensibilisation du patrimoine bâti contemporain de la région Centre-Val de Loire.

La Maison de l'architecture Centre – Val de Loire est l'une des 32 Maisons de l'architecture existantes en France qui est membre du Réseau national des Maisons de l'architecture.

Elle reçoit chaque année, sur la base d'une convention, une importante subvention de la part de la Drac (Direction régional des affaires culturelles) Centre-Val de Loire et est également soutenue par le Conseil régional de l'ordre des architectes.

Devenir Mécène de la MA

Être adhérent à la Maison de l'architecture permet de devenir un membre actif, prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles et de soutenir les actions de l'association tout en participant aux expositions, conférences, publications, formations et voyages d'étude... L'association a été reconnue par l'administration fiscale « association d'intérêt général ». À ce titre les dons versés à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôts jusqu'à 66 % du montant figurant sur le reçu fiscal. Le montant fiscal correspond au montant versé par le membre ou le partenaire. La déduction est faite du montant de l'adhésion annuelle à la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire. Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal dûment rempli et retourné.

Depuis 2017 la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire peut compter sur le soutien d'un cercle de partenaires et mécènes.

Programmation 2020

La Maison de l'architecture développe chaque année une programmation culturelle d'événements et d'expositions pour partager, autant avec le public professionnel qu'avec le grand public, la connaissance du patrimoine bâti du XX^e et du XXI^e siècle et l'actualité de la création architecturale la plus prometteuse.

Elle est aussi une force de proposition pour l'amélioration du cadre de vie, en générant des débats, des concours, des formations sur d'autres manières de faire et de vivre le rapport au bâti, à la ville et à l'environnement.

La programmation de cette année s'est adaptée au contexte actuel.

Les dates officielles sont communiquées sur notre site web ainsi que dans les réseaux sociaux et dans notre newsletter.

De plus, depuis 2017, la Maison de l'architecture pilote les Journées nationales de

l'architecture dans la région Centre-Val de Loire.

Ces journées, organisées par le Ministère de la Culture, ont pour objectif de développer la connaissance architecturale auprès du grand public. Elles proposent de dévoiler les richesses de l'architecture contemporaine remarquable partout où elle se trouve, de raconter l'histoire du bâti qui nous entoure, d'éveiller les curiosités et les sensibilités artistiques et de valoriser l'apport culturel, scientifique, technique et social de l'architecture pour le bien-être de tous.

La prochaine édition se déroulera les 16, 17 et 18 octobre prochain.

Le programme complet sera présenté d'ici septembre.

Pour plus d'information :

Maison de l'architecture
Centre-Val de Loire
44 quai Saint-Laurent
45000 Orléans
Tél. : 02 38 54 08 96

Expositions

- Lancement à Orléans de l'exposition « Mobilité, Interconnexion, Réseau : notions clés pour l'architecture et l'urbanisme de demain » (titre provisoire)
- Soirées autour l'exposition « Format Post-it© 2.0 »

Événements

- Vœux de la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire
- Assemblée générale ordinaire annuelle de la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire à Châteaudun (Eure-et-Loir)

Visites de chantier

- Visite de chantier et rencontres autour du projet CO'met - Orléans
- Visite de chantier du bâtiment Siti, anciennement (Service Interrégional de Traitement de l'Information), Orléans La Source

Voyages d'étude

- Voyage d'étude sur le thème de l'habitat dans la région de Kansai (Osaka, Kyoto, Hyogo)+Koyasan au Japon
- Voyage d'étude à Séville

Conférences et tables rondes

- Intervention à la conférence « Leçon de choses » autour de Bauhaus, à l'École de la Nature et du Paysage de Blois
- Organisation d'une conférence et d'un groupe de travail autour de la frugalité en collaboration avec Envirobat Centre et les architectes de la région Centre-Val de Loire

Projections

- Soirée et rencontre autour du film « le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré par Francisco et Manuel Aires Mateus »

Publications

- Collaboration avec la Drac Centre-Val de Loire pour une publication sur le projet de créer une connexion en aérotrain entre Paris et Orléans
- Lancement de l'ouvrage « Démonstrations ! Le discours de l'exposition en architecture de 1923 à aujourd'hui » pour le Réseau National des Maisons de l'architecture.

PARTIE II – L'ARCHITECTURE ET LA VILLE

L'architecture et la ville

La ville n'est pas un conglomérat de bâtis et d'infrastructures. C'est un organisme qui se compose de strates, de traces historiques et contemporaines multiples. L'architecture en est la configuratrice. Dépassant la forme du bâti construit, elle transforme en permanence la ville ; structure ses espaces, ses usages et ses réseaux. L'architecture crée repères et identités et a donc un rôle crucial en façonnant notre environnement quotidien. L'absence de l'architecture prive la ville, et toute autre espace collectif ou individuel, d'un cadre de vie qualitatif. Faut-il plaider pour un droit à l'architecture ?

Densifier les villes et la nouvelle forme de l'habitat

La densification urbaine est l'un des enjeux majeurs de la ville durable. Elle permet d'optimiser

l'espace et la ressource foncière ou de lutter contre toute forme d'étalement urbain. Densifier la ville est aussi une stratégie pour maximiser l'utilisation des réseaux, de réduire le coût des constructions et des équipements publics, de baisser la consommation énergétique, de favoriser les modes de déplacement doux et de redynamiser les centres villes. L'architecte y joue un rôle central car il contribue à façonner la ville densifiée en créant des nouvelles typologies (habitat, équipements publics, espaces), en insistant davantage sur la réhabilitation des bâtiments et des délaissés et des usages innovateurs pour structurer et accompagner ce processus.

L'architecture et l'économie numérique

Les agences d'architecture sont confrontées aujourd'hui



à un double défi numérique. Ceci concerne en premier lieu le travail conceptuel et exécutif. Aujourd'hui, l'architecte ne travaille plus sur une planche à dessin, mais l'ensemble des processus de production architecturale est numérisé. C'est la maquette virtuelle (BIM) qui a remplacé la maquette matérielle à trois dimensions. C'est un changement de stratégie majeure dans la pratique architecturale collaborative entre acteurs (entreprises, concepteurs, maîtres d'ouvrages). Ceci impacte dans un deuxième lieu aussi l'expression architecturale dont le champ se trouve considérablement élargi par la liberté de concevoir à partir d'algorithmes informatiques plus puissants. La numérisation de l'ensemble des processus de la conception architecturale permet donc de vastes champs

des possibles.

Mobilité et transport face à l'architecture et à l'aménagement des villes et des territoires

Avec la démultiplication des différentes formes et échelles de mobilité (physique et virtuelle) nous assistons depuis le tournant du siècle à un changement de paradigme. La pensée par réseaux à toutes les échelles de la vie quotidienne dessine plus que jamais la réalité du fonctionnement des métropoles, des villes et des zones rurales contemporaines.

Elle détermine nos relations et nos échanges, notre réseau de vie, notre relation à la ville et au territoire face à de nouvelles conditions, objectifs et orientations nouvelles.

Avec notamment la crise sanitaire du printemps 2020 et l'arrêt presque total de l'ensemble des formes de mobilités, cette dernière nous oblige à repenser l'architecture pour réinventer nos formes de vies urbaines et rurales.

PARTIE III – FORMATIONS

Depuis 2011 la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire accompagne les professionnels du bâtiment et de l'urbanisme dans le cadre de leur obligation de formation.

La Maison de l'Architecture est devenue en 2016 un membre actif du REFC'A, le Réseau pour la Formation Continue des Architectes. Le REFC'A répond à une volonté des organismes de formation et du Conseil national de l'Ordre des architectes de constituer un lieu d'échange et de collaboration concernant la formation continue des architectes.

Depuis 2017 la Maison de l'architecture a été reconnue par DATADOCK comme organisme de formation qui répond à des critères de qualité. Le pôle essentiel de la formation est structuré en deux types d'activités distinctes et complémentaires :

- L'organisation de formations techniques, dites structurées, au contenu fortement spécialisé, destinées aux professionnels, élus et responsables de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Elles sont réalisées avec des intervenants de haut niveau, permettant d'aborder des questions de fond liées aux nouvelles pratiques constructives, aux alternatives énergétiques, etc.

- L'organisation de conférences, workshops, expositions permettant au grand public et aux acteurs professionnels, d'échanger sur les différents enjeux de la construction architecturale moderne et contemporaine ainsi que sur les aspects historiques.

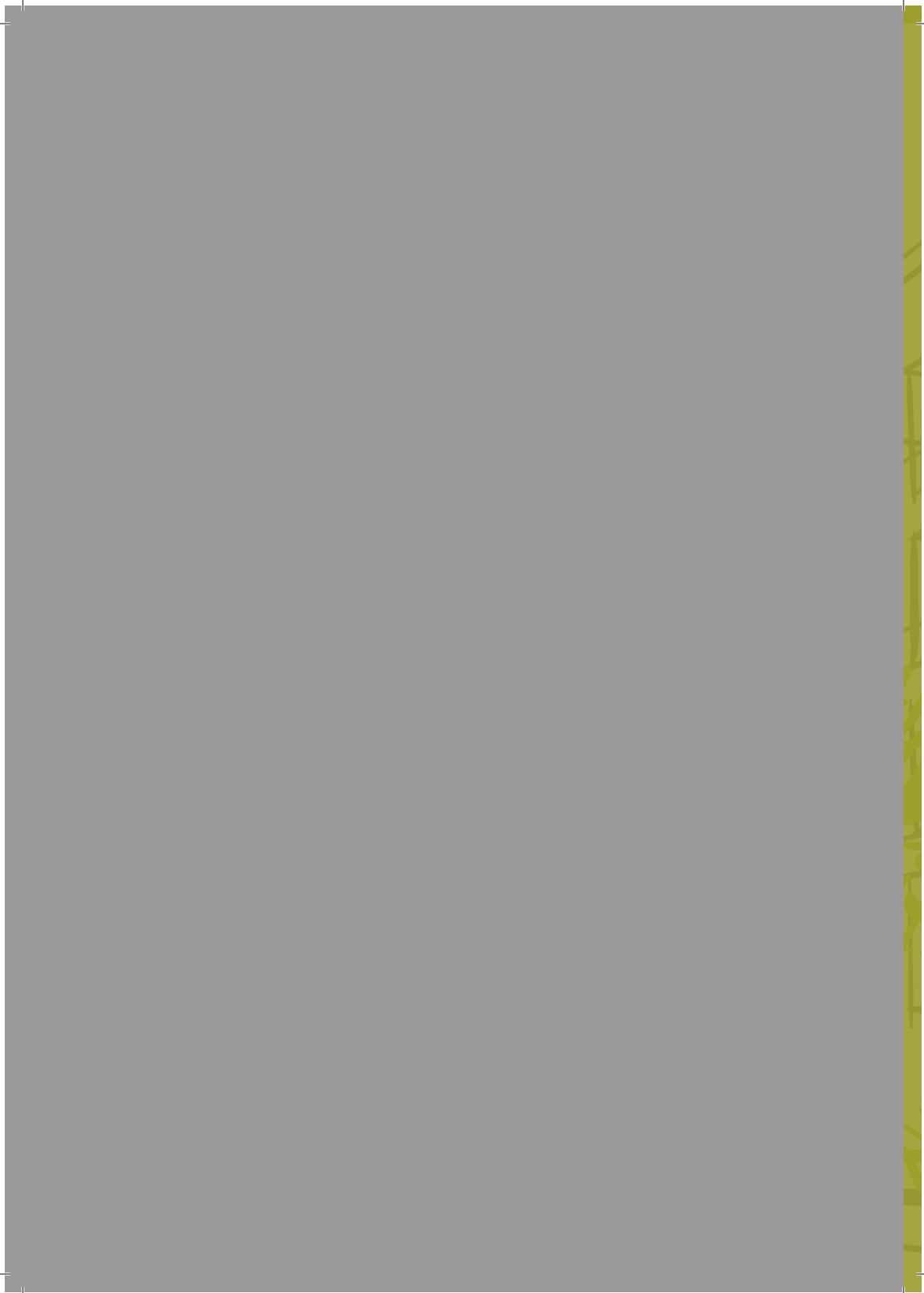
Ces moments d'échanges et de partage peuvent être considérés comme formations complémentaires dans le cadre de la formation continue pour les architectes.

Chaque année, la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire intègre dans son programme des nouvelles formations afin de répondre au mieux aux enjeux de la profession d'architecte.

En 2020, la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire propose différentes formations en distanciel et en présentiel dans les thématiques du droit, des matériaux bio-sourcés, de la transition énergétique et écologique, des bâtiments historiques, des nouveaux outils numériques ainsi que des pratiques annexes, telles que :

- **Les fondamentaux du droit de l'urbanisme**
- **La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie et la gestion des eaux pluviales à la parcelle**
- **Construire en matériaux bio-sourcés**
- **La construction en paille**
- **Ressources agricoles et forestières dans le bâtiment**
- **La construction en terre**
- **Les chantiers verts**
- **Arbres urbains et changement climatique**
- **Mesures constructives applicables aux sites pollués**
- **La qualité de l'air dans les bâtiments**
- **Gérer les problèmes liés à l'humidité**
- **Les pathologies de la pierre**
- **Gérer les problèmes de microorganismes dans les bâtiments historiques**
- **Pathologies et solution de confortement de la structure du bâti ancien**
- **Couleur, architecture et cadre de vie**
- **Valorisation et communication dans les agences d'architecture**
- **Twinmotion**
- **Feng-shui**
- **L'Électromog, pourquoi et comment s'en protéger**
- **Travail de l'ergonome, travail de l'architecte : des points de rencontre à construire ensemble**

La Maison de l'architecture Centre-Val de Loire reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de formation professionnelle.





LA FAC-

LA FAC – FORMATION DES ARCHITECTES DU CENTRE

PARTIE I – PRÉSENTATION

Créée fin 2016 à l'initiative du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Centre-Val de Loire, la FAC, association loi 1901, à vocation de former l'ensemble des acteurs du cadre de bâtir et plus précisément les architectes et leurs collaborateurs afin de les aider à maintenir et développer leur compétitivité et à répondre à leur obligation de formation continue instituée par l'arrêté du 12 janvier 2016.

Dédiée aux architectes et à leurs collaborateurs, la FAC depuis sa création a dispensé 90 sessions de formations, soit près de 1000 heures de formations auprès de plus de 1000 stagiaires.

Après une année 2019 particulièrement dense qui a permis de former plus de 230 architectes (soit plus de 47 % des architectes inscrits en Région Centre), le 1^{er} semestre de l'année

2020 pénalisé par 3 mois de fermeture administrative dus au Covid-19, nous a contraint à annuler 26 des formations initialement programmées.

La mise en place en urgence de formations en distanciel et le report de celles annulées devraient permettre à la FAC, avec votre concours, de traverser cette crise difficile et continuer à proposer une offre en réponse à vos demandes.

Aussi nous vous invitons, dès que possible, à vous inscrire nombreux aux formations alors reprogrammées d'ici la fin de l'année. (Cf. planning septembre/décembre 2020).

Confiant dans votre désir de vous former, la FAC poursuit ainsi ses projets de structuration pour mieux répondre à vos attentes avec, en 2020 :

- Embauche d'une assistante/coordinatrice à 80 % temps plein (Stéphanie MELO)

- Engagement dans la démarche de Certification Qualité devenue indispensable

- Création d'un site Internet qui vous permettra d'avoir directement accès au planning des formations, aux programmes, et vous permettra notamment de vous inscrire et d'effectuer vos paiements en ligne

- Aménagement de nos nouveaux locaux (cloisons, ventilation).

Nous travaillons également sur la mise en place d'un Pack Formation sur 3 ans pour les nouveaux inscrits, proposant des formations structurées et complémentaires en partenariat avec la Maison de l'Architecture.

Pour cela, la FAC a besoin de vous, besoin que vous reveniez vous inscrire, besoin que vous nous fassiez part des thèmes et des sujets qui vous intéressent.

Pour plus d'information :

La Formation des Architectes du Centre

44/46 quai Saint-Laurent

45000 Orléans

Tél. : 02 38 54 76 34

PARTIE II – CALENDRIER**Formations 2020**

SEPTEMBRE		
1	MA	
2	ME	Mémoire techn. -2-
3	JE	
4	VE	
5	SA	
6	DI	
7	LU	CCAG travaux
8	MA	
9	ME	
10	JE	
11	VE	
12	SA	
13	DI	
14	LU	
15	MA	
16	ME	
17	JE	
18	VE	Etanchéité à l'air -2- (45)
19	SA	
20	DI	
21	LU	Construction bois -1-
22	MA	R.E. 2020
23	ME	
24	JE	Séc. Incend.-2- (18)
25	VE	
26	SA	
27	DI	
28	LU	CHORUS -1-
29	MA	
30	ME	

OCTOBRE		
1	JE	
2	VE	
3	SA	
4	DI	
5	LU	
6	MA	Acoustique iso. phonique (45)
7	ME	
8	JE	Acoustique iso. phonique (37)
9	VE	
10	SA	
11	DI	
12	LU	Stand. passif -1-
13	MA	Séc. Incend.-2- (37)
14	ME	
15	JE	DCE dans les règles de l'art
16	VE	
17	SA	
18	DI	
19	LU	prise de parole
20	MA	
21	ME	
22	JE	
23	VE	Accessibilité (45)
24	SA	
25	DI	
26	LU	
27	MA	
28	ME	
29	JE	
30	VE	Co-traitance et sous traitance
31	SA	

NOVEMBRE		
1	DI	
2	LU	OPC coordination de chantier
3	MA	
4	ME	
5	JE	
6	VE	Stand. passif -2-
7	SA	
8	DI	
9	LU	
10	MA	
11	ME	
12	JE	
13	VE	
14	SA	
15	DI	
16	LU	DUME
17	MA	
18	ME	
19	JE	Organisation administrative - Secrétariat
20	VE	
21	SA	
22	DI	
23	LU	
24	MA	
25	ME	
26	JE	Résolution litiges
27	VE	
28	SA	
29	DI	
30	LU	

DÉCEMBRE		
1	MA	CHORUS -2-
2	ME	
3	JE	Construction bois -2-
4	VE	
5	SA	
6	DI	
7	LU	
8	MA	Acoustique des salles (45)
9	ME	
10	JE	Acoustique des salles (37)
11	VE	
12	SA	
13	DI	
14	LU	
15	MA	Séc. Incend.-2- (45)
16	ME	
17	JE	
18	VE	
19	SA	
20	DI	
21	LU	
22	MA	
23	ME	
24	JE	
25	VE	
26	SA	
27	DI	
28	LU	
29	MA	
30	ME	
31	JE	

PRATIQUES PROFESSIONNELLES
 OUTILS NUMERIQUES-LOGICIELS
 DEVELOPPEMENT DURABLE
 CADRE REGLEMENTAIRE-JURIDIQUE

Dimanches et Jours Fériés
 Congés Scolaires (ORLEANS)
 Congés Scolaires (VERSAILLES)
 État au 03/07/2020

PACK FORMATION

La Maison de l'architecture Centre-Val de Loire et la FAC (Formation architectes du Centre) s'associent pour proposer un pack aux nouveaux inscrits au tableau de l'ordre des architectes. Ce pack vous permettra d'atteindre

vos 60 heures de formation structurée et complémentaire, comme prévu par l'arrêté publié par le ministère de la Culture le 15 février 2016, structurant l'obligation déontologique de formation continue des architectes.

	FORMATIONS STRUCTURÉES	FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
URBANISME	Fondamentaux du droit de l'urbanisme PC et autorisation de travaux	Expositions/JNA/ tables rondes/voyages d'étude
DEVELOPPEMENT DURABLE	La récupération de l'eau de pluie Arbres et changement climatique La construction en matériaux bio-sourcés Chantiers verts et à faible nuisance	Expositions/JNA/tables rondes
BÂTIMENT / CADRE RÉGLE- MENTAIRE DE LA CONSTRUCTION	Les pathologies des bâtiments anciens L'archéologie du bâti et l'analyse des édifices anciens La gestion de l'humidité Sécurité incendie Accessibilité Handicapés Acoustique Rapport de sols – Géotechnique Pièces du marché de travaux (AO au PV de réception) CCAG – CCAP Sécurité et hygiène chantier (CSPS)	Visites de chantier/ visites guidées/ tables rondes
NUMÉRIQUE/ PRATIQUES AN- NEXES	La communication dans les agences d'architecture Twinmotion L'electrosmog Feng/Shui Microsoft project Géobiologie Contrat MOE, Missions, Honoraires Responsabilité de l'architecte – Assurance (MAF)	

Certaines formations seront également proposées en distanciel.

Pour plus de renseignements contactez :

La Maison de l'architecture Centre-Val de Loire au 02 38 54 08 96
ou la Formation des architectes du Centre au 02 38 54 76 34.

**Vous êtes
archi créateurs.
Nous sommes
archi outils.**



**Découvrez la Boîte-à-Outils Chantiers
un service 100% en ligne, pour mieux appréhender
le déroulement d'une construction et maîtriser
le suivi de l'exécution des travaux :**

- > des modèles de documents pratiques pour chaque étape de gestion du chantier
- > des recommandations basées sur le retour d'expérience de la profession et de nos 100 juristes
- > des mises à jour régulières pour être sûr de respecter les dernières règles professionnelles en vigueur

**Qui d'autre que la MAF développe les solutions
qui anticipent les évolutions de votre profession ?**

#archiMAF #teamarchi

Découvrez la Boîte-à-Outils Chantiers et les 12 services sur mesure sur : www.maf.fr

Mutuelle des Architectes Français assurance (MAF assurances) entreprise régie par le code des assurances,
société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social est situé au :

189, boulevard Malesherbes, 75 056 Paris Cedex 12 Tél. : 01 53 70 3 0 00. E-mail : maf@maf.fr

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS ÊTES L'INDICE, NOUS SOMES L'ASSURANCE.



MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.